

**Extrait n°2023-06-29-VODEL-007 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 29 juin 2023

Finances - Exercice 2023 - Budget supplémentaire Budget principal et Budget annexe Activités spécifiques - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 23 juin 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Jean-Paul IMBAULT, Hamid KHOUTOUL, Nadia LABADIE, Evrard LABLEE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Romain LONLAS, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Florence CARRE a donné pouvoir à Régine BREANT
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Romain ROY
Thibaut CLOSSET a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Jean-Pierre GABELLE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Gérard GAUTIER a donné pouvoir à Christel ROYER
Martine HOSRI a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Alexandre HOUSSARD a donné pouvoir à Capucine FEDRIGO
Ghislaine KOUNOWSKI a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Isabelle RASTOUL

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Olivier GEFFROY

Gauthier DABOUT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	54
Quorum.....	28

Séances
conseil municipal du 29 juin 2023

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 7 Finances - Exercice 2023 - Budget supplémentaire Budget principal et Budget annexe Activités spécifiques - Approbation.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Afin de prendre en compte les résultats de l'exercice 2022 et ajuster les inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 56 903 765,96 € (**cinquante-six millions neuf cent trois mille sept cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes**), y compris restes à réaliser en investissement.

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 8 545 834,48 €, intégrant 6 628 151,92 € de reprise de l'excédent reporté de 2022 et une augmentation des recettes réelles de 1 917 682,56 €.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 8 545 834,48 €, dont 4 673 936,78 € de dépenses réelles et 3 871 897,70 € de dépenses d'ordre correspondant au virement à la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		6 628 151,92 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		298 060,78 €
731 - Fiscalité locale		19 651,00 €
74 - Dotations et participations		1 394 105,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		176 465,78 €
77 - Produits spécifiques		29 400,00 €
011 - Charges à caractère général	3 040 881,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 477 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	3 871 897,70 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-928 105,00 €	
66 - Charges financières	10 000,00 €	
67 - Charges spécifiques	74 160,78 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 545 834,48 €	8 545 834,48 €

- Recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de résultat) : 1 917 682,56 € (Un million neuf cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-six centimes)

- Inscription de 639 518 € supplémentaires de recettes de dotations :
 - + 329 897 € de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
 - + 196 585 € de dotation forfaitaire des communes
 - + 113 036 € de Dotation Nationale de Péréquation des communes (DNP)

- Inscription de 923 149 € de recettes à percevoir dans le cadre de la reprise de l'activité de l'association Anim'Orléans par la ville d'Orléans (participation de la Caisse d'Allocations Familiales et participations des familles)
- Inscription de 167 903,78 € au titre du reversement de l'excédent de fonctionnement 2022 du budget annexe activités spécifiques.
- Inscription de 54 602,78 € € recettes supplémentaires de prestations du service archéologique municipal d'Orléans
- Inscription de 48 458 € de recettes supplémentaires de mise à disposition individuelle de personnel
- Inscription de 35 000 € de recettes complémentaires dans le cadre de l'évènement Pianopolis
- Inscription de 29 400 € de recettes au titre de mandats annulés sur exercices antérieurs
- Inscription de 19 651 € de recettes supplémentaires du Marché de Noël 2022

- Reprise de l'excédent 2022 : 6 628 151,92 € Six millions six cent vingt-huit mille cent cinquante et un euros et quatre-vingt-douze centimes

- Dépenses réelles de fonctionnement : 4 673 936,78 € (Quatre millions six cent soixante-treize mille neuf cent trente-six euros et soixante-dix-huit centimes)

- Inscription de 2 000 000 € complémentaires pour couvrir l'augmentation du coût des dépenses d'électricité
- Inscription de 1 543 887,00 € de dépenses dans le cadre de la reprise de l'activité de l'association Anim'Orléans par la ville d'Orléans et compensées par des recettes à hauteur de 923 149,00 € avec :
 - - 1 209 970 € au titre du non versement de la subvention prévue initialement
 - - 220 000 € au titre du non versement de prestations prévues initialement
 - + 2 973 857 € au titre de la reprise en régie (masse salariale, prestations, fluides...)
- Inscription de 210 000 € de dépenses dans le cadre du retour de la SASP USO Football dans le périmètre de compétence de la ville d'Orléans, le club évoluant désormais au 3^{ème} échelon national
- Inscription de 140 000 € pour la réalisation d'une campagne d'anoxie sur des œuvres du Musée des Beaux-Arts et du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement
- Inscription de 125 000 € de dépenses liées aux augmentations de régimes indemnitaires
- Inscription de 75 000 € pour l'Open d'Orléans à Co'Met
- Inscription 73 810,78 € au titre de diverses régularisations comptables sur exercices antérieurs
- Inscription de 60 000 € au titre des dépenses de fluides pour les stades
- Inscription de 50 000 € pour l'accompagnement de projets de service de l'administration
- Inscription complémentaire de 35 000 € pour des dépenses de formation des agents
- Inscription complémentaire de 32 000 € de dépenses dans le cadre du forfait mobilité dont les conditions d'attribution ont été élargies
- Inscription complémentaire de 35 000 € équilibrés en dépenses / recettes dans le cadre de l'évènement Pianopolis
- Inscription complémentaire de 30 000 € pour couvrir l'augmentation du coût du carburant
- Inscription de 30 000 € de dépenses dans le cadre de la prise en charge des 3 000 personnes évacuées lors de la destruction de la Tour 17 à Orléans La Source
- Inscription de 22 000 € de dépenses dans le cadre d'une subvention complémentaire versée aux vitrines d'Orléans
- Inscription de 22 000 € d'indemnités pour la résiliation d'un marché de maîtrise d'œuvre

- Inscription de 20 000 € pour des interventions dans les propriétés privées insalubres dans le cadre du pouvoir de police sanitaire
 - Inscription de 20 000 € de dépenses complémentaires pour le festival de Loire 2023
 - Inscription de 18 866 € de dépenses au titre de sondages du sous-sol de la rue de Bourgogne dans le cadre de l'arrêté de péril
 - Inscription de 18 000 € pour la location du Zénith dans le cadre de l'organisation de l'évènement THE CODE
 - Inscription de 15 000 € de dépenses au titre de la capture de nuisibles (pigeons – rue Bossuet)
 - Diverses régularisations comptables et ajustements budgétaires inférieurs à 10 000 € pour un total de 98 373 €
- Dans ce contexte, l'autofinancement augmente de 3 871 897,70 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 48 357 931,48 €, dont 24 851 045,62 € d'affectation de résultat, 7 066 962,86 € de restes à réaliser, une augmentation de l'emprunt d'équilibre de 11 167 610,30 €, une augmentation de 687 000,00 € des recettes réelles et une augmentation de 4 585 312,70 € des recettes d'ordre dont 3 871 897,70 € de virement de la section de fonctionnement.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 48 357 931,48 €, dont 7 802 790,57 € de reprise du résultat d'investissement reporté, 24 115 217,91 € de reports de 2022, une augmentation de 15 726 508,00 € de dépenses réelles et 713 415,00 € de dépenses d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 - Virement de la section de fonctionnement		3 871 897,70 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		24 851 045,62 €
13 - Subventions d'investissement		63 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		11 167 610,30 €
21 - Immobilisations corporelles	14 611 508,00 €	61 500,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	1 125 000,00 €	562 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	713 415,00 €	713 415,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 802 790,57 €	
204 - Subventions d'équipement versées	245 000,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	-140 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	-115 000,00 €	
TOTAL	24 242 713,57 €	41 290 968,62 €
REPORTS 2022	24 115 217,91 €	7 066 962,86 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	48 357 931,48 €	48 357 931,48 €

- Recettes réelles d'investissement (hors affectation de résultat, reports et emprunt d'équilibre) : 687 000 € (Six cent quatre-vingt-sept mille euros)

- Inscription de 562 500 € au titre d'écritures comptable relatives à la libération de capital échelonnée pour la Société Publique Locale EnR
- Inscription de 63 000 € de recettes perçues au titre de l'acquisition d'un livre d'heures – ouvrage médiéval enluminé - pour la médiathèque, dont 58 000 € de subvention d'investissement de l'État
- Inscription de 61 500 € de recettes dans le cadre d'un contrat d'économie d'énergie au titre de travaux de raccordement du château de La Source au chauffage urbain

- Dépenses réelles d'investissement (hors reprise de résultat et reports) : 15 726 508 € (Quinze millions sept cent vingt-six mille cinq cent huit euros)

- Inscription de 4 400 000 € de dépenses pour l'acquisition de locaux place du 6 juin 1944 destinés à reloger la Police Municipale
- Inscription de 8 985 600 € de dépenses dans le cadre de l'acquisition de cellules aux halles Chatelet dont :
 - Locaux des Galeries Lafayette Hommes : 6 500 000 €
 - L'acquisition de diverses cellules : 2 485 600 €
- Inscription de 1 215 908 € de dépenses pour l'acquisition et l'implantation d'horodateurs dans le cadre de l'extension du stationnement payant sur voirie
- Inscription de 1 125 000 € de dépenses de prise de participations dans le cadre de la création de la Société Publique Locale (SPL) Orléans Energies, la Ville souscrivant à hauteur de 45% du capital

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 3 871 897,70 € et l'emprunt d'équilibre 2023 est inscrit pour 11 167 610,30 €.

**ADOpte AVEC 9 ABSTENTIONS
ET 45 VOIX POUR**

- approuver le budget supplémentaire du budget annexe activités spécifiques pour l'exercice 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 701 519,04 € (**deux millions sept cent un mille cinq cent dix-neuf euros et quatre centimes**).

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
002 - Résultat de fonctionnement reporté		176 903,78 €
65 - Autres charges de gestion courante	167 903,78 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	176 903,78 €	176 903,78 €

Les inscriptions de recettes s'élèvent à 176 903,78 € de recettes réelles qui correspondent à la reprise de l'excédent reporté de 2022.

Les inscriptions de dépenses s'élèvent à 176 903,78 € et correspondent à des dépenses réelles pour 167 903,78 € au titre du reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2022 au budget principal ainsi qu'à des dépenses d'ordre d'amortissement pour 9 000,00 €.

2.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 515 615,26 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 524 615,26 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 524 615,26 €	2 524 615,26 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 2 524 615,26 € dont 2 515 615,26 € de recettes réelles correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement 2022 et 9 000,00 € de recettes d'ordre d'amortissement.

Les inscriptions en dépenses réelles s'élèvent à 2 524 615,26 € et correspondent à une enveloppe d'équilibre.

ADOpte AVEC 9 ABSTENTIONS

ET 45 VOIX POUR

Annexe(s) : 2

- Budget Supplémentaire 2023 - Document budgétaire;- page de signature BS

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

*Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

FINANCES :

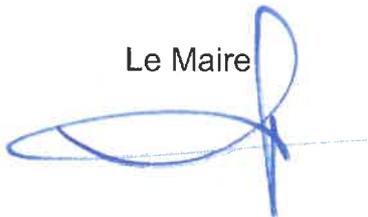
DEL 7 – Finances - Exercice 2023 - Budget supplémentaire Budget principal et Budget annexe
Activités spécifiques - Approbation.

Nombre de membres en exercice 55
Quorum : 28

VOTES : Cf. délibération

A Orléans, le 29 juin 2023

Le Maire

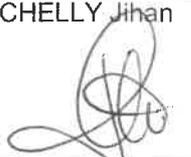
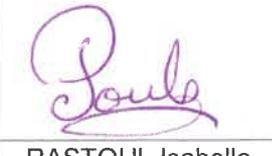
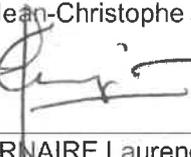
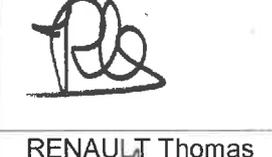
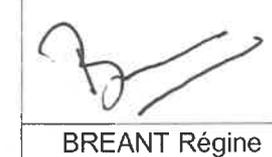
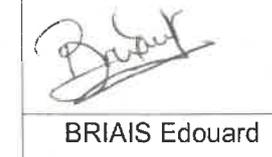
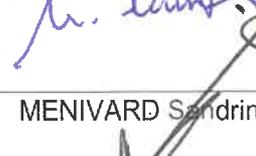
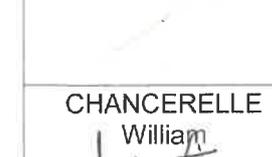
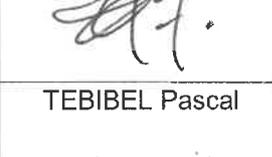
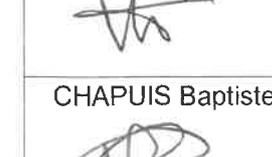
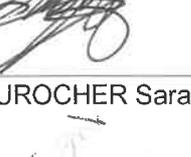
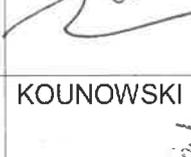


M. Serge GROUARD

Délibéré par le Conseil Municipal du 29 juin 2023, réunion en séance publique

**ARRETE - SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRESENTS LORS DU VOTE**

Mairie d'Orléans
Conseil Municipal du 29 juin 2023

AMOA Anne Frédéric 	CHELLY Jihan 	FEDRIGO Capucine 	LABADIE Nadia 	PARAYRE Corine 
BARRUEL Béatrice 	CHEVALLIER Marc 	GABELLE Jean-Pierre Absent	LABLEE Erard 	PICARD Fanny 
BLANLUET Laurent 	CLOSSET Thibaut Absent	GAUTIER Gérard Absent	LAHACHE Sophie 	POULS Aurore 
BORNET Jérôme Absent	CLOZIER Jean-Christophe 	GEFFROY Olivier Absent	LAPÉRTOT Natalie 	RASTOUL Isabelle 
BOURREAU Ludovic 	CORNAIRE Laurence 	GRAND Jean-Philippe 	LEMAIGNEN Charles-Eric 	RENAULT Thomas 
BREANT Régine 	DABOUT Gauthier 	GROUARD Serge 	LONLAS Romain 	RIST Stéphanie Absent
BRIAIS Edouard Absent	DE ROSNY Hugues Absent	HOSRI Martine Absent	MARCHAND Virginie 	ROSE Frédéric 
CALVO Vincent 	DEFOSSEZ Quentin 	HOUSSARD Alexandre Absent	MARTIN Michel 	ROY Romain 
CARRE Florence 	DEVERGE Aurélien 	IMBAULT Jean-Paul 	MENIVARD Sandrine 	Christel ROYER 
CHANCERELLE William 	DUPLESSY Emmanuel 	KHOUTOUL Hamid 	MONTILLOT Florent 	TEBIBEL Pascal Absent
CHAPUIS Baptiste 	DUROCHER Sarah Absent	KOUNOWSKI Ghislaine Absent	NANTIER Luc 	TRIPET Dominique 